L'INTÉRÊT DES POSSESSIFS POUR L'ANALYSE SYNTAXIQUE

Cet article prolonge un travail précédent paru dans *Recherches sur le français parlé* n° 8 (1988) qui mettait en évidence la valeur classificatrice des proformes SON et LE SIEN. Il me semble utile de revenir sur la question, pour donner une vision plus globale des faits : il ne s'agit plus ici d'examiner uniquement la distribution des formes en SON et LE SIEN, mais plutôt d'essayer de décrire tout le système du possessif, en liaison avec d'autres propriétés distributionnelles des formes "SN1 de SN2"[1]. Ce travail débouche sur une classification formelle des syntagmes nominaux définis – où le "possessif" occupe une place particulièrement importante – puisqu'il permet de comprendre les différentes valeurs sémantiques d'un grand nombre de phénomènes du syntagme nominal.

1. DEUX TYPES DE "SN1 DE SN2" RADICALEMENT DIFFÉRENTS

Un des résultats de ma thèse est d'avoir mis en évidence deux structures de base pour les "SN1 de SN2"[2].

On a d'un côté ce que j'appelle les noms "purement nominaux" :

1. Cet article synthétise en grande partie les résultats auxquels j'ai abouti à la fin de ma thèse (C. Rouget, avril 1989).

2. Dans ma thèse, j'ai distingué en fait cinq structures de base. Je laisse de côté dans cet article trois structures un peu marginales : les "verrues nominales" (*j'ai vu une espèce de chat*), les locutions verbales (*j'ai eu le béguin d'un soldat*), les noms composés (*on y sentait trop la patte de l'artiste*). Ces trois types possèdent des propriétés syntaxiques qui les distinguent sans ambiguïté possible des "SN1 de SN2" ordinaires.

nous préparons *les documents: euh – – de la fusion proprement dite* (Holding, 2, 11)

alors je bois *les bières de la maison* (Franke)

vous êtes dans *un restaurant spécialisé en fruits de mer* (Snobs 5, 3)

Ce sont des noms qui fonctionnent sur le modèle de la "junction" d'Otto Jespersen[3], c'est-à-dire qu'il y a formation d'un syntagme synthétique; tout ce qui est ajouté à la tête lexicale a une valeur de détermination, ou plutôt d'*identification* et cette valeur d'identification se trouve résumée dans les formes pronominales QUEL N / CELUI-LÀ :

tu choisis *quelle robe* / je choisis la bleue, de robe / je choisis *celle-là*

nous préparons *quels documents* / ceux de la fusion / *ceux-là*

je bois *quelles bières* / celles de la maison / *celles-là*

Les formes QUEL N et CELUI-LÀ, qu'on nommera identifiantes, n'entrent pas en équivalence avec les formes indéfinies. Il faut avoir recours à d'autres formes pronoms : QUOI COMME N / UN COMME ÇA. Ces formes sont un peu plus difficiles à manipuler, mais cela relève sans doute du désarroi général du français face aux formes pronominales indéfinies.

vous êtes dans *quoi comme restaurant* / dans un spécialisé en fruits de mer / dans *un comme ça*

Le procédé d'identification qui est à l'œuvre dans ces constructions est surtout sensible dans les formulations avec lexique "en rappel" : *la bleue, de robe*; *celles de la maison, de bières* ... Ce sont ces formulations que je considère comme formulations de base (elles sont d'ailleurs assez fréquentes en français parlé).

On remarque que le contenu lexical de ce qu'il est convenu d'appeler la "tête nominale" n'est pas du tout indispensable dans ce type de construction : dans "je choisis la bleue" on a affaire en fait à un "nom creux".

À l'opposé de cette structure synthétique, on a une structure analytique, où le contenu lexical du SN1 n'est pas neutralisable. C'est ce que j'appelle les noms "recteurs" :

3. O. Jespersen (1924), p. 116 :
— junction : "one denomination [...] a composite name for what conceivably might have been called by a single name"
— nexus : "two ideas which must necessarily remain separate : the secondary term adds something new to what has already been named; whereas the junction is more stiff or rigid, the nexus is more pliable; it is, as it were, animate or articulated".

dans les six mois qui suivent *la clôture de l'exercice fiscal* (Holding 6, 14)
elle va décider *du montant des dividendes* (Holding 7, 3)
pour créer *une succession du royaume de Patagonie* (Patagonie 2, 3)

Ces noms fonctionnent sur le modèle du "nexus"[4] : il y a une "articulation" entre le SN1 et ce qui suit. On ne retrouve pas ici la valeur déterminative ou "identificatrice" qu'on avait dans la construction "purement nominale" : au contraire, on peut dire que les éléments qui suivent le SN1 se comportent comme des ***valences*** (ou comme des "arguments"), et qu'on se situe donc dans un type de fonctionnement plus proche du "verbal" que du "nominal".

On remarque aisément cette propriété quand on a affaire à des SN1 prédicatifs :

dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice
évoque *l'exercice se clôt* ou *on clôt l'exercice*
pour créer une succession du royaume de Patagonie
évoque *quelque chose succède au royaume de Patagonie*

Mais ces paraphrases approximatives sont insuffisantes. Le mode de construction en "nexus" ne se limite pas à ces constructions morphologiquement apparentées dont on sait qu'elles sont très peu systématiques en français : on a bien *il mange sa soupe* sans avoir systématiquement le *mangeur de soupe* et la *mangeaison de soupe* correspondants; on a bien *le chauffeur de la voiture* sans qu'on ait une correspondance avec *chauffer la voiture* ...

Il faut donc trouver une propriété plus fondamentale pour rendre compte de cette impression de prédicativité, et il faut que cette propriété puisse rendre compte de tous les types possibles de noms "recteurs", pas seulement des noms prédicatifs. Ce sont, une fois de plus, les formes de pronoms qui nous donnent la solution. On remarque que les noms recteurs et leur rection sont tous équivalents à un ÇA "relationnel"[5] :

dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice
dans les six mois qui suivent *ÇA*

elle va décider du montant des dividendes
elle va décider de *ÇA*

4. Voir note 1.
5. Pour d'autres utilisations du ÇA relationnel, voir Colette Jeanjean; Claire Blanche-Benveniste, 1985; Christine Rouget et Laurence Salze, 1986.

pour créer une succession du royaume de Patagonie
pour créer *ÇA*

Cependant, le recours au ÇA relationnel ne va pas sans problème. J'ai montré (C. Rouget 1989) que le pronom ÇA avait au moins quatre valeurs différentes[6]. Pour cette raison, je retiendrai finalement comme critère d'identification des noms recteurs la propriété négative de non-équivalence au pronom CELUI-LÀ à UN COMME ÇA pour l'indéfini :

dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice
* dans les six mois qui suivent CELLE-LÀ

elle va décider du montant des dividendes
* elle va décider de CELUI-LÀ

pour créer une succession du royaume de Patagonie
* pour EN créer UNE COMME ÇA

Le recours aux pronoms pour identifier ces deux types de constructions nominales différents a l'avantage de marquer formellement qu'on se situe ici au niveau des propriétés de la valence verbale : l'équivalence à un CELUI-LÀ ou à un ÇA se calcule par rapport au verbe, jamais par rapport à la construction nominale isolée de son contexte. On peut ainsi prévoir qu'un nom comme *pot-au-feu*, même s'il n'a pas du tout l'air d'un nom recteur au premier abord, peut parfaitement avoir un fonctionnement de nom recteur s'il est pris dans une construction verbale appropriée :

mais tu ne savais pas le pot-au-feu de ta mère (Viandox 4, 13)
mais tu ne savais pas ÇA

? mais tu ne savais pas
CELUI-LÀ
QUEL pot-au-feu
SON pot-au-feu
LE SIEN

Après un verbe comme SAVOIR[7], il est très difficile de faire passer une caractéristique "identifiante" : ???*savoir quel pot-au-feu / savoir celui-là*; on a obligatoirement une valence relationnelle de type ÇA.

6. On peut distinguer en effet, à côté du ÇA relationnel qui marque l'articulation, un ÇA qui fonctionne comme un bloc (équivalent aux noms composés), un ÇA très "couvrant" qui n'en dit pas plus long qu'un QUOI et enfin un ÇA équivalent à la "junction désindividualisée" : *il collectionne les roues de voitures / il collectionne ÇA.*

7. Et plus généralement après tous les verbes qui construisent du "discours indirect".

2. UN APERÇU DU SYSTÈME DES FORME DÉFINIES

[PRO] désigne la "capacité proportionnelle" d'un élément (cf. *infra*)
"nomin de P1" = nominalisation + complément d'"objet";
"nomin de P0" = nominalisation + "sujet"

"purement nominaux" + *CELUI-LÀ*	"noms recteurs" – *CELUI-LÀ*
• SN1 de *PRO *SON N1 QUEL N1 **type** : *j'ai bu les bières de la maison*	—
• SN1 de PRO SON N1 QUEL N1 **type** : *j'ai changé les roues de la voiture* /+ qui/ : SON N1, à lui LE SIEN **type** : *je préfère le manteau de Paul* /– qui/ : SON N, *à lui +/– LE SIEN **type** : *j'ai changé les roues de la BMW*	• SN1 de PRO SON N1 *QUEL N1 **type** : *ils attendent la clôture de l'exercice* /+ qui/ SON N1, *à lui → LE SIEN = forme "non marquée" **type** : *on voit les limites de ce chanteur* → *LE SIEN = forme "marquée" : nomin + P1 **type** : *il approuve l'envoi des soldats* /– qui/ SON N1, *à lui → LE SIEN = forme marquée : nomin + P0 **type** : *je préfère l'essorage de la Calor* → *LE SIEN = forme marquée : nomin + P1 **type** : *j'apprécie l'essorage du linge*
• SN1 de PRO *SON QUEL N1 **type** : *on a perdu les photos du pape*	• SN1 de PRO *SON *QUEL N1 **type** : *elle décide du montant des dividendes*

	• ?SN1 de PRO, QUEL N1 * SON N1 * CELUI-LÀ *type* : *vous sentez l'odeur d'alcool*	

La propriété /+ PRO/ évalue la "capacité proportionnelle" d'un élément lexical. Par exemple, on peut constater que la construction nominale qu'on a dans l'énoncé :

ils attendent la clôture de l'exercice

permet beaucoup de substitutions pour l'élément lexical SN2 :

ils attendent la clôture	de celui-là
	duquel
	de quoi
	du premier
	de l'autre
	...

On a ici une "capacité proportionnelle" ouverte; cet énoncé a la propriété "SN1 de PRO".

Au contraire, si on observe la construction qu'on a dans :

je bois les bières de la maison

on peut voir que l'élément lexical SN2 est loin d'avoir une capacité proportionnelle aussi importante :

je bois les bières	de là-bas
	* de celle-là
	* de ça
	* de la mienne
	...

Ce type de construction à capacité proportionnelle réduite est marqué comme "SN1 de *PRO".

La première constatation qu'on peut faire à partir du tableau est qu'il n'existe pas de noms "recteurs" à capacité proportionnelle réduite. L'explication est simple : la propriété "SN1 de PRO" est définitoire de cette classe syntaxique. On a vu précédemment que dans ce type de construction les éléments SN2 se comportaient comme des valences; les valences sont par essence /+ PRO/.

On peut remarquer également que l'équivalence avec les formes possessives "SON SN1" est réservée aux formes à capacité proportionnelle ouverte (ce qui est sémantiquement prédictible). Le tableau nous montre en plus que cette implication ne marche pas dans le sens inverse : toutes

les constructions à capacité proportionnelle ouverte ne sont pas équivalentes à des formes possessives; autrement dit, il existe des facteurs qui "bloquent" le possessif, et ceci aussi bien du côté des noms "purement nominaux" :

on a perdu les photos du pape
?* ses photos

que du côté des noms "recteurs" :

la technique fournit les limites de l'expression

Pour le premier exemple, le "blocage" vient du statut spécial du SN1 "iconographique"; cette particularité sémantique (développée chez Milner, 1982) coïncide avec une particularité syntaxique : on a ici une équivalence avec une forme en "SN1 de lui"

on a perdu les photos du pape
les photos de lui

Pour l'autre exemple, où on a des constructions en "nexus" qui refusent le possessif[8] :

la technique fournit les limites de l'expression
?* ses limites

le "blocage" a une autre origine. On a ici un phénomène de "nexus fort" qui exclut toute formulation monosyntagmatique. L'impression de prédicativité propre aux noms "recteurs" naît ici d'une véritable articulation entre deux SN par ailleurs lexicalement "ordinaires". Ce n'est pas le cas pour les autres types de nexus (les "nexus faibles"), qui peuvent entrer en équivalence avec des formes possessives :

il approuve l'envoi des soldats
leur envoi
ils attendent la clôture de l'exercice
sa clôture

Pour ces exemples, l'impression de prédicativité est attachée à la nature lexicale des SN1 "issus de verbe".

8. Il faut être ici un peu plus précis : les formes de noms "recteurs" à SN2 "+ humain" ("SN1 de PRO, /+ qui/") sont toujours équivalentes à une formulation possessive. Les cas de refus du possessif se cantonnent dans le secteur des noms "recteurs" à SN2 "– humain" ("SN1 de PRO, /– qui/").

Dans le bas du tableau, on peut voir une classe particulière d'éléments "à cheval" entre les noms "purement nominaux" et les noms "recteurs". Ces éléments refusent l'équivalence à un CELUI-LÀ et la délexicalisation du SN1 — deux propriétés propres à la "junction" — mais acceptent la formulation en QUEL N1 :

vous sentez l'odeur d'alcool
quelle odeur
* celle d'alcool
*? celle-là

ça a la couleur de la salade

tu vois l'expression d'horreur sur son visage

Quand on teste leur capacité proportionnelle, le comportement de ces exemples n'est pas net :

vous sentez l'odeur de quoi
? de ça
* du mien
* du même
...

tu vois l'expression d'horreur sur son visage

On aurait sans doute intérêt à rapprocher cette classe d'éléments d'autres énoncés du type :

j'ai appris le métier de sténo-dactylo
quel métier
* celui de sténo-dactylo

c'est pas le problème de l'Espéral alors

il faut supprimer l'histoire du Siporex

On a dans tous ces énoncés une relation particulière d'"explicitation dans un domaine" : *sténo-dactylo* "c'est" un *métier*, *l'Espéral* "c'est" un *problème*, *l'alcool* "c'est" une *odeur*, etc.

Maintenant que tous les cas particuliers qui refusent le possessif ont été passés en revue, on peut s'attaquer au cœur du problème : l'ensemble des constructions nominales à capacité proportionnelle ouverte qui entrent en équivalence avec le possessif et les distinctions syntaxiques et sémantiques qu'on peut faire dans cet ensemble.

3. DEUX TYPES DE POSSESSIF DIFFÉRENTS

Je ne vais m'intéresser ici qu'aux formes possessives "SON N1" et "SON N1 à lui". Pour l'analyse de détail du pronom LE SIEN, je renvoie à mon article de 1988.

Les formes possessives qui entrent en équivalence avec les noms "purement nominaux" sont syntaxiquement très différentes de celles qui entrent en équivalence avec les noms "recteurs".

Les formes possessives des noms "purement nominaux" acceptent la formulation "SON N1 à lui" quand le SN2 est marqué comme "+ humain" :

je préfère	le manteau de Paul
	CELUI-LÀ
je préfère	son manteau
	son manteau à lui

Ce n'est pas le cas pour les formes possessives des noms "recteurs" :

on voit	les limites de ce chanteur
	* CELLES-LÀ
on voit	ses limites
	?? ses limites à lui
il approuve	l'envoi des soldats
	* CELUI-LÀ
il approuve	leur envoi
	* leur envoi à eux

On a bien deux SON syntaxiquement différents.

Cette dichotomie entre un SON de "junction" et un SON de "nexus" peut éclairer les différentes valeurs sémantiques qu'on attribue traditionnellement aux possessifs.

Le SON de "junction" recouvre les notions de "possession – appartenance" et de "partie d'un tout".

Les trois propriétés : "+ CELUI-LÀ", "+ QUEL N1", "+ SON N1 à lui" sont formellement corrélées au sens "possession".

je préfère	le manteau de Paul
	son manteau à lui
	CELUI-LÀ
	"quel manteau"

Les quatre propriétés : "+ CELUI-LÀ", "+ QUEL N1", "+ SON N1", "*SON N1 à lui" indiquent qu'on a affaire au sens "partie d'un tout".

j'ai changé	les roues de la voiture
	ses roues
	* ses roues à elle
	CELLES-LÀ
	"quelles roues"

Le SON de "nexus" coïncide avec la notion d'"agent" ou de "patient" d'une action (on parle souvent de "possessif subjectif ou objectif") :

j'approuve	le désherbage de mon jardinier espagnol
	son désherbage
	* son désherbage à lui
	ÇA
	* CELUI-LÀ
	* "quel désherbage"
	(*"mon jardinier espagnol désherbe"*)
je parle de	l'essorage du linge au Moyen Âge
	son essorage
	* son essorage à lui
	ÇA
	* CELUI-LÀ
	* "quel essorage"
	(*"on essore le linge"*)

Cependant tous les noms "recteurs" ne sont pas des nominalisations, et il existe donc toute une série de "SON" équivalents à des nexus qui ne sont pas ramenables à la notion d'"actant" d'un verbe :

on voit vite	les limites de ce chanteur de charme
	ses limites
	* ses limites à lui
	ÇA
	* CELLES-LÀ
	* "quelles limites"
tu as vu	la grosseur du boulon
	sa grosseur
	* sa grosseur à lui
	ÇA
	* CELLE-LÀ
	* "quelle grosseur"

J'ai rassemblé ce type d'exemples sous l'étiquette sémantique — volontairement floue — de "propriété de N2".

Au niveau du sens, il est très intéressant de noter que ce regroupement "propriété de N2" se situe du côté des nexus, c'est-à-dire du côté de la prédicativité. Il me semble que je rejoins ici, avec ces arguments syntaxiques, l'intuition des linguistes de l'équipe de M. Gross qui utilisent des paraphrases pour accrocher ce type d'énoncés à une analyse en "arguments" :

on voit les limites de ce chanteur de charme
évoque ce chanteur *a* des limites
ce chanteur = "sujet" du N2 *limites*

CONCLUSION

Cette répartition en quatre groupes sémantiques "traditionnels" contrôlés par la syntaxe me semble nettement supérieure aux analyses sémantiques pures. En effet, les regroupements sémantiques qu'on peut faire dans ce domaine sont la plupart du temps très flous. Ainsi, si je ne disposais pas de critères syntaxiques pour étayer l'analyse, je ne m'embarquerais pas dans une distinction aussi rigide entre "possession-appartenance" et "propriété de N2". Prenons un exemple : quelle est la relation qu'on doit poser entre le *chanteur* et ses *limites* (*vocales*) ? Est-ce que le chanteur "possède" les limites, est-ce que ces limites "font partie" de lui-même, ou bien est-ce qu'elles entrent dans les "propriétés du chanteur ? Sans le contrôle que nous fournit la syntaxe, il me semble qu'il est impossible de choisir entre ces différentes possibilités.

De plus, le travail uniquement référentiel que proposent la plupart des analyses sémantiques est un travail qui a tendance à isoler le groupe de noms dont on cherche à extirper les relations sémantiques du reste de la construction verbale. En effet, quand on se place au niveau de la référence (au niveau de la "connaissance du monde"), on va chercher ce qui relie les *limites* au *chanteur*, et la relation qu'on va trouver sera considérée comme ***universelle*** ... elle vaudra pour toutes les "limites de chanteur", quelles que soient les constructions verbales qui les contrôlent.

C'est à mon sens un des plus grands travers des études à perspective uniquement sémantique : on ne peut jamais prétendre qu'une relation qu'on dégage entre deux éléments est ***immuable***, ou qu'elle échappe au contrôle de la syntaxe.

Dans l'exemple :

on voit les limites de ce chanteur de charme

Le sémantisme de "propriété de N2" qu'on déduit après la mise en place du paradigme :

on voit ÇA
* CELLES-LÀ
* "quelles limites"

vaut uniquement pour les "limites de ce chanteur" ***sous*** le verbe VOIR. Avec un autre verbe, on peut s'attendre à lui trouver d'autres propriétés syntaxiques et sémantiques :

cet institut a repoussé les limites vocales de ce chanteur de charme
CELLES-LÀ
ses limites à lui
"quelles limites"

Dans cette nouvelle construction, le sémantisme s'oriente vers la "possession-appartenance". Le verbe REPOUSSER ne donne pas le même sémantisme à sa valence que le verbe VOIR.

REPOUSSER tire sa valence vers le "SON-junction", c'est-à-dire vers un syntagme où l'on a une relation de ***détermination*** entre les deux noms (d'où la "formule-résumé" : QUEL N1/ CELUI-LÀ).
Il se construit une valence ***indivisualisante***.

VOIR tire sa valence vers le "SON-nexus". Il n'y a pas de relation de détermination entre les deux noms, mais une relation de ***prédicativité*** : VOIR ÇA.
C'est une valence plus ***relationnelle***.

Christine ROUGET

❖

BIBLIOGRAPHIE

BLANCHE-BENVENISTE, Claire, 1986, "Une chose dans la syntaxe verbale", *Recherches sur le français parlé* 7, pp. 141-168.

JEANJEAN, Colette, 1985, "Toi quand tu souris : analyse sémantique et syntaxique d'une structure du français peu étudiée", *Recherches sur le français parlé* 6, pp. 131-169.

JESPERSEN, Otto, 1924, *Philosophy of Grammar*, George Allen & Unwin Ltd.

ROUGET, Christine, 1988, "Comment son et le sien mettent de l'ordre dans le syntaxe nominale", *Recherches sur le français parlé* 7, pp. 105-119.

— 1989, Application de l'approche pronominale à la syntaxe du nom. Les formes SN1 de SN2. Thèse de l'Université de Provence, non publiée.

ROUGET, Christine et SALZE, Laurence, 1986, "C'est ... qui / que : le jeu des quatre familles", *Recherches sur le français parlé* 7, pp. 117-141.